



Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs en spectacle vivant et arts plastiques APPEL A PROJET 2016



Note d'accompagnement destinée aux batteries-fanfaires

L'appel à projets 2016 (FEIACA) vient de nous être communiqué et nous vous diffusons intégralement toutes les pièces reçues par mail. La CFBF vous propose un accompagnement pour concevoir et mettre en forme votre projet. Vous relevez le défi ?

1- A qui s'adresse le FEIACA ?

- A votre fédération, batterie-fanfane complète ou groupe de musiciens âgés entre 14 ans et 25 ans, pouvant être encadré par un adulte.
- Votre projet sera mis en œuvre entre septembre 2016 et décembre 2017 (possibilité de l'étendre sur 2018).

2- Quels seront les objectifs de votre projet ? (attention à respecter au maximum ces critères)

- **Donner un nouveau souffle à votre pratique artistique** ou franchir une étape significative dans votre développement, **développer une démarche artistique différente de votre pratique habituelle**
- Aller à la **rencontre d'artistes ou de professionnels de la culture**

A titre d'exemple, vous pouvez ainsi :

- Proposer une collaboration à une école de musique (conte musical avec classe de FM, travail spécifique avec un professeur...), une autre association (chorale, groupe de musiques actuelles, musique de rue, troupe théâtrale, cirque, MJC...).
- Demander une création d'œuvre originale à un compositeur et le recevoir « en résidence » pour un travail en profondeur.
- Imaginer une collaboration artistique avec d'autres formes culturelles (danse, photographie, numérique...)

3- Les modalités de l'appel à projets – Les points de passage obligé

- **Un calendrier à respecter impérativement :**
 - **17 Février – 04 avril** : jaillissement de l'idée, partage rapide avec vos musiciens (sont-ils prêts pour l'aventure ?), 1ers contacts avec partenaires éventuels (école de musique, mairie, association, professionnel de la culture), remplissage des pièces nécessaires au dossier, établissement du budget prévisionnel de l'action.
 - **04 avril** : transmission de votre dossier à la CFBF pour mise en forme finale, vérification de la présence des pièces, approfondissement des explications...

- **18 avril au plus tard** : la CFBF transmet votre dossier à la DRAC de votre région et en parallèle au bureau des pratiques amateurs de la DGCA.
- Passage en commission de votre projet dans la première quinzaine de juin
- Décision finale d'attribution première quinzaine de juillet

4- Les pièces à préparer pour constituer votre dossier (à transmettre à la CFBF)

- **La fiche de présentation du groupe d'amateurs**
- **La fiche de présentation de la structure présentant le projet** (votre association)
 - Le numéro de SIRET et code APE de votre association seront obligatoires. Il est facile de les obtenir sur internet :
<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R2089>
- **La fiche de présentation du projet présenté** dans le cadre du fonds
 - À remplir très soigneusement
- **Le budget prévisionnel du projet construit.** Notez bien que :
 - Le budget prévisionnel doit être présenté équilibré, c'est à dire : RECETTES = DEPENSES.
 - L'aide du Ministère de la culture ne pourra excéder 5.000 euros.
 - L'aide ne pourra pas représenter plus de 50 % du budget total du projet présenté. Vous devez donc prévoir et rechercher d'autres fonds : budget propre de l'association, commune, département, fonds privés...

5- Un ou plusieurs « plus » qui feront que votre projet aura plus de chance d'être retenu

- Groupe comprenant des personnes éloignées de la vie culturelle et de l'art vivant, que ce soit pour des raisons économiques, sociales ou géographiques,
- Groupe comprenant des personnes en situation de handicap,
- Groupe constitué majoritairement de jeunes de moins de 25 ans
- La prise de risque et défi que vous relevez pour votre association
- La valorisation des partenariats obtenus (prêts d'une salle par exemple, mise en valeur de l'action avec photographie ou autre support numérique...)
- Imaginer une activité culturelle complémentaire pour le groupe (assister à un concert, découvrir une expo...)

6- Si votre projet est retenu....BRAVO, mais n'oubliez pas....

- Que vous devrez rendre compte auprès du ministère de l'emploi de la subvention qui vous aura été attribuée :
 - Compte rendu de l'action (article de presse, photos, retombées pour le groupe), budget réalisé...

Vous avez envie de vous lancer ? BRAVO... soyez imaginatifs et efficaces.

Vous serez 100 fois récompensés de vos efforts.

La CFBF vous apportera toute l'aide nécessaire pour réussir votre projet.

Pour cela, contactez :

Daniel Tasca, coordonnateur musical CFBF au 06 52 47 95 91

ou par mail cfbf.coordonnateur@free.fr